

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

Date de convocation : 10/11/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille seize, le quinze novembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRE, Michel BULET, Romain LEMARCHAND, Stéphane QUERNEC, Chantal HULAUD, Catherine LANGLAIS, Nicolas BRAULT, Régine LEDREUX, Julien BAILLEUL, Guillaume BOULASSIER.

Absents : Jérôme BOURNONVILLE ayant donné procuration de vote à Catherine LANGLAIS

Secrétaire : Nicolas BRAULT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le compte- rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2016-96 BUDGET COMMUNE – EMPRUNT DE 300 000 €

Mme MOIRÉ, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que pour financer les investissements, il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 300 000 €. Trois établissements bancaires ont été consultés, deux ont fait une proposition d'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE)),

➤ **Accepte** l'offre faite par le Crédit Mutuel de Bretagne groupe Arkéa et décide en conséquence de contracter un prêt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	300 000 €
Durée	15 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux d'intérêts fixe	1.01 %
Frais de dossier	450 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou Mme Moiré, adjointe aux finances à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2016-97 CREDIT DE TRESORERIE DE 100 000 €

L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € est nécessaire afin de gérer les décalages entre les encaissements de subventions et le paiement des différentes dépenses.

Mme MOIRÉ, adjointe aux finances, invite l'assemblée délibérante à examiner les propositions des établissements bancaires.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre faite par le Crédit Mutuel groupe Arkéa selon les conditions suivantes :

Montant de l'autorisation en cours	100 000 €
Durée	1 an
Commission d'engagement	250 €
Commission de non utilisation	Néant
Index	TI3M
Marge	1.25 %
Paiement des intérêts	Trimestriel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE)),

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou Mme Moiré, adjointe aux finances à signer auprès de la banque Crédit Mutuel de Bretagne – Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels - un contrat de crédit de trésorerie, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2016-98 ASSAINISSEMENT - ADHESION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées, deux postes de relèvement et une station d'épuration.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0.41 € / habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n°1868 du 26/12/2007, la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Le montant de la rémunération forfaitaire serait de :

$$0.41 \text{ €} \times 1376 \text{ (population DGF 2016)} = 564.16 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget assainissement.

2016-99 COTISATION A L'ASSOCIATION ACSE 175

L'Association ACSE 175 sollicite la commune de St Médard-sur-Ille pour le versement de la cotisation au titre de l'année 2016.

Le montant de cette adhésion annuelle est de 341,25 €, soit 0,25 € x 1365 habitants (pour rappel cotisation 2014 et 2015 : 341,25 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à verser la cotisation d'un montant de 341.25 € à l'association ACSE 175

2016-100 CENTRE D'ACCUEIL DU PAYS D'AUBIGNE – ASSOCIATION FAMILLES RURALES

L'Association Familles Rurales sollicite la commune de St Médard-sur-Ille pour le versement de la subvention de fonctionnement (aide aux frais éducatifs été 2016) pour l'accueil de loisirs de l'été 2016.

Cette prise en charge comprend une demande d'aide aux transports pour cette période 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** que la commune participera aux transports à hauteur de 3.96 € par transport comme indiqué lors de la précédente convention.

2016-101 CONVENTION HALTE GARDERIE PARENTALE DE ST AUBIN D'AUBIGNE

La commune de St Médard-sur-Ille a reçu une nouvelle convention concernant l'accueil des enfants à la Halte Garderie Parentale de St Aubin d'Aubigné pour l'année scolaire 2016-2017. Cette convention fixe la participation de la commune à 8 € par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Confirme** que la participation aux centres de loisirs extérieurs à la commune est de 7.50 € par jour et par enfant comme fixé dans la délibération N°2016-73
- **Refuse** de signer la nouvelle convention qui fixe un montant à 8 € par jour et par enfant.

2016-102 DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Par courrier du 8 novembre 2016, M. Endewelt demande l'acquisition d'un chemin communal à Maineuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Jérôme BOURNONVILLE) :

- **Emet** un avis favorable de principe à une acquisition du chemin communal (plan en annexe) avec les conditions suivantes :
 - Vente sur la base de l'avis des domaines qui va être sollicité.
 - Ensemble des frais à la charge du demandeur (bornage, frais de publication, enquête publique, frais de notaire,)
 - Sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique et de l'acquisition de l'ensemble des parties du chemin par les demandeurs.

2016-103 COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION STATUTAIRE

Dans le cadre de l'extension du périmètre du Val d'Ille aux communes du Pays d'Aubigné, hors Romazy, à compter du 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de modifier au préalable les compétences de la communauté de communes pour assurer la continuité des services et des projets.

En effet l'intercommunalité étendue doit être habilitée statutairement à intervenir sur la totalité des actions conduites aujourd'hui par le Val d'Ille et le Pays d'Aubigné.

Un travail sur l'harmonisation des compétences est mené par les élus des 2 territoires depuis le mois de mars. La conférence des maires et des vice-présidents du 14 octobre a finalisé ces travaux et abouti à une proposition qui a été amendée par le conseil communautaire du 25 octobre 2016.

En outre il est également proposé dans le cadre de cette modification statutaire de changer le nom de l'EPCI pour : Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné

Il appartient à présent aux communes du Val d'Ille de donner un avis sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE)) et 1 abstention :

- **Approuve** les nouveaux statuts de la communauté de commune Val d'Ille-Aubigné.

2016-104 COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la communauté de communes du Val d'Ille à 9 communes du Pays d'Aubigné, il est demandé aux communes de se prononcer sur la composition souhaitée du futur conseil communautaire. Deux choix sont proposés : accord local ou droit commun.

Dans le cas de l'accord local, la commune de St Médard-sur-Ille pourrait être représentée par 2 titulaires.

Dans le cas du droit commun, la commune de St Médard sur Ille sera représentée par un seul titulaire (et un suppléant). Les deux ne pouvant pas siéger en même temps au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE)) :

- **Retient** l'accord local pour la composition du futur conseil communautaire.

2016-105 ALEC- GESTION GROUPEE DES CERTIFICATS D'ENERGIE

Depuis 2012, l'ALEC accompagne une trentaine de collectivités du territoire dans la valorisation financière des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

La loi relative à la TECV votée au 2^o semestre 2015 est venue modifier certaines règles de fonctionnement, imposant à l'ALEC une évolution de son dispositif. En parallèle, la Région Bretagne s'est vue reconnaître la qualité de chef de file pour l'exercice des compétences relatives à l'énergie et au climat par la loi de Maptam et souhaite promouvoir la valorisation et le développement des économies d'énergie en intervenant dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Pour ces différentes raisons, la Région Bretagne et l'ALEC du Pays de Rennes ont souhaité, dans le cadre d'une expérimentation au cours des années 2016 et 2017, avoir une démarche commune auprès des collectivités du Pays de Rennes intéressées par ce dispositif.

Le document de présentation décrit brièvement l'intérêt et le fonctionnement du dispositif. La signature d'une convention tripartite [Commune / Région / ALEC] est nécessaire pour intégrer cette expérimentation.

Dans le cadre de cette expérimentation, les frais de gestion engagés par l'ALEC sont pris en charge financièrement par la Région Bretagne.

Les primes CEE sont ainsi reversées en totalité aux communes participantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Jérôme BOURNONVILLE) :

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention tri-partite entre la commune de St Médard-sur-Ille, la Région Bretagne et l'ALEC.

2016-106 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est présenté au conseil municipal. Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le rapport RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public d'assainissement).

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Pour information, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public « eau potable » est présenté au conseil municipal. L'année 2015 présente la particularité de la sortie du Syndicat des communes de St Sulpice-la-Forêt et Chevaigné.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

INFORMATIONS

- Julien Bailleul a présenté les travaux du groupe de travail qui identifient les enjeux principaux d'un réaménagement de la place de l'église, qui doit intégrer en particulier une modification du plan de circulation de ce secteur. Le conseil convient de poursuivre la réflexion en 2017 en s'appuyant sur un bureau d'étude.
- Lors du conseil d'école du 8 novembre 2016, le directeur de l'école publique a annoncé une rentrée scolaire intermédiaire en janvier 2017 pour les enfants ayant 3 ans au cours du premier trimestre 2017. Le nombre d'enfants accueillis sera de 3 maximum, afin de faciliter leur intégration dans le groupe déjà constitué.
- Prochain conseil municipal : jeudi 15 décembre 2016

Fin à 23H30

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent ayant donné pouvoir
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
G. BOULASSIER		C. HULAUD	
R. LEDREUX		C. LANGLAIS	
M. BULET		S. QUERNEC	